



Comité Syndical du 19 septembre 2022

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 17h30

Collège EPCI

Etaient présents :

Seine Normandie Agglomération	Gilles AULOY	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes de Lieuvin Pays d'Auge	Jean-Charles BEAUCHE	Délégué titulaire	Votant
Interco Normandie Sud Eure	Mohamed BENSALAH	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes du Vexin Normand	James BLOUIN	Délégué titulaire	Votant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Sandrine CALVARIO	Déléguée titulaire	Votante
Seine Normandie Agglomération	Fabrice CAUDY	Délégué titulaire	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Frédéric DELAMARE	Délégué titulaire	Votant
Seine Normandie Agglomération	Lysianne ELIE PARQUET	Déléguée titulaire	Votante
Communauté de communes de Lyons Andelle	Philippe GERICS	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes du Pays de Honfleur Beuzeville	Allain GUESDON	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes de Pont-Audemer Val-de-Risle	Vladimir HANGARD	Délégué titulaire	Votant
Seine Normandie Agglomération	Pascal JOLLY	Délégué titulaire	Votant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Marie-Joelle LENFANT	Déléguée titulaire	Votante
Evreux Portes de Normandie	Arnaud MABIRE	Délégué titulaire	Votant

Evreux Portes de Normandie	Rachid MAMMERI	Délégué titulaire	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Françoise PREYRE	Déléguée titulaire	Votante
Interco Normandie Sud Eure	Jean-Claude PROVOST	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes du Vexin Normand	Nathalie THEBAULT	Déléguée titulaire	Votant
Interco Normandie Sud Eure	Guido VANDEWALLE	Délégué titulaire	Votant

Seine Normandie Agglomération	Julien Canin	Délégué suppléant	Non Votant
-------------------------------	--------------	-------------------	------------

Collège Conseil Départemental

Etaient présents :

Département de l'Eure	Sylvain BONENFANT	Délégué titulaire	Votant
Département de l'Eure	Julie DESPLAT	Déléguée titulaire	Votante
Département de l'Eure	Frédéric DUCHE	Délégué titulaire	Votant
Département de l'Eure	Nicolas GRAVELLE	Délégué titulaire	Votant
Département de l'Eure	Daniel JUBERT	Délégué titulaire	Non votant
Département de l'Eure	Thierry PLOUVIER	Délégué titulaire	Votant
Département de l'Eure	Christophe CHAMBON	Délégué suppléant	Votant
Département de l'Eure	Jocelyne DE TOMASI	Déléguée suppléante	Votante

Région Normandie :

Etaient présents :

Région Normandie	Gisèle BAKI	Déléguée titulaire	Votante
Région Normandie	Guy DOSSANG	Délégué titulaire	Votant

Eure Normandie Numérique :

Etaient présents :

Agent ENN	Arnaud HADIDA	Directeur général	Non votant
Agent ENN	Jean-Christophe BOYARD	Directeur adjoint	Non votant
Agent ENN	Elodie BOINET	DAF	Non votante
Agent ENN	Justine CAREL	Assistante de direction	Non votante
Agent ENN	Annie JACQUES	Chargée de communication	Non votante
Agent ENN	Emmanuel CATTELIN	Directeur technique	Non votant
Agent ENN	Elise BRIGAND	Directrice de projets numériques	Non votante

Public :

Etaient présents :

--	--	--	--

M. Nicolas GRAVELLE souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

M. GRAVELLE procède à l'appel des délégués titulaire afin de déterminer si le quorum est atteint.

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Premier rapport : Adoption du PV du précédent Comité Syndical

M. GRAVELLE annonce que le premier rapport concerne l'adoption du PV du précédent Comité Syndical du 30 mai 2022.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des remarques et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

M. GRAVELLE souhaite passer à la présentation synthétique de l'Agence du numérique et laisse la parole à M. BONENFANT.

Il indique aux membres du comité, qu'il s'agit de présenter un point d'étape dans l'avancement de l'Agence.

Il rappelle que lors du comité syndical du 23 mai dernier, il a été voté la stratégie départementale des usages du numérique qui définissait dans les grandes lignes des offres de service.

Celles-ci ont été approfondies cet été grâce au travail des équipes d'Eure Normandie Numérique.

L'agence est déclinée en 4 piliers :

Un centre ressource

Il a pour objet de sensibiliser, de former et d'accompagner les élus des communes et EPCI. Constitution d'un guichet unique pour les communes.

Il permettra de faire de l'animation de réseau notamment pour les secrétaires de mairie qui sont les premières utilisatrices du numérique dans les communes.

Un pack E-administration

Un benchmark a été réalisé sur l'été afin d'identifier les meilleures solutions proposées dans les collectivités sur le territoire français, celui retenu est celui de E-collectivités de la Vendée, il a été étendu aux Pays de la Loire et à la Somme.

Ces deux premiers piliers seront les premiers à être mis en œuvre par l'agence du numérique.

La confiance numérique

Cela regroupe globalement la cyber-sécurité et la RGPD dans un contexte où les cyber-attaques se multiplient ces dernières années.

- **Le numérique solidaire**

Cela concerne la solidarité territoriale, comment assister les communes et les EPCI dans les projets numérique comme par exemple la e-santé /vidéo-protection. Accompagnement des politiques publiques.

Il est ensuite diffusé à l'ensemble des membres du comité une vidéo de présentation de l'Agence du numérique.

Celle-ci sera disponible sur le site d'Eure Normandie Numérique.

M. JUBERT souhaite prendre la parole, il indique que de nombreuses communes rencontrent des problèmes avec leur système comptable et il interroge le Président pour savoir si ce genre de problématique peut-être prise en charge par l'Agence en uniformisant le système comptable de toutes les mairies.

M. BONENFANT répond qu'il existe déjà des solutions, il y a des logiciels professionnels comme Berger-Levrault ou encore CIRIL qui peuvent répondre à ces difficultés. L'agence n'a pas vocation à concurrencer ces logiciels en faisant du support sur ces applications.

M. DUCHE prend la parole au sujet notamment du Pack E-administration qui sera un véritable outil accessible et au service de toutes les collectivités du département. C'est le sens même du déploiement de la fibre, la proposition de services à travers les différents usages du numérique. La victoire ce sera le rapprochement des citoyens auprès de nos institutions.

Deuxième rapport : Modification des statuts d'Eure Normandie Numérique

M. GRAVELLE annonce que le deuxième rapport concerne la modification des statuts du syndicat.

Pour avancer sur l'Agence du numérique il faut bien évidemment faire évoluer nos statuts.

Il est présenté aux membres du comité, les principaux éléments sur lesquels portent ces modifications :

- L'ajout d'une nouvelle compétence "Services et outils numériques" ainsi que les règles de gouvernance afférentes ;
- Les règles lors du renouvellement des membres ;
- Les règles de fonctionnement relatives au mandat des délégués titulaires ;
- Les règles relatives au Pouvoir ;
- L'autorisation de tenir les instances en distanciel ;
- L'autorisation d'employer le vote électronique ;
- Les modalités de vote du Président, Vice-Présidents et Secrétaire ;
- Les conditions d'intervention du Syndicat dans les champs de compétence d'intérêt régional ;
- L'autorisation, à titre exceptionnel, d'adresser des rapports sur table ;
- La base de calcul des cotisations lorsque ces dernières sont basées sur la population ;

- La base règlementaire pour les éléments non prévus dans les statuts.

Ces modifications ont été travaillées en amont avec les services de la préfecture.

M. JUBERT se réjouit de la possibilité de pouvoir organiser les instances à distance pour faciliter la disponibilité de chacun notamment pour atteindre plus facilement le quorum.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et des observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Troisième rapport : Autorisation d'engagement de crédit investissement 2023 sur le Budget Principal

M. BLOUIN se charge de la présentation de ce rapport.

En 2023, le syndicat votera son budget primitif en mars. Dans l'attente, le comité syndical doit prendre une délibération afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits N-1 jusqu'à l'adoption du BP 2023.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 209 276,08 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil syndical de faire application de cet article à hauteur maximale de 52 319,02 €, soit 25% de 209 276,08 €

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Quatrième rapport : Autorisation d'engagement de crédit investissement 2023 sur le Budget 1G

M. BLOUIN se charge de la présentation de ce rapport.

Même chose pour le budget annexe 1G.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 905 233,11 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil syndical de faire application de cet article à hauteur maximale de 226 308,28 €, soit 25% de 905 233,11 €

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

M. GRAVELLE souhaite partager une information avec les membres du comité concernant le remboursement des EPCI sur leur investissement pour le déploiement de la fibre. Il précise que ce dernier sera à hauteur de 50% sur 2023, 25% en 2024 et 25% en 2025. Les engagements sont tenus.

M. GRAVELLE laisse la parole aux élus qui souhaitent poser des questions diverses.

Mme PREYRE souhaite partager les problèmes d'adressages qu'elle rencontre sur la commune de Mesnil en Ouche, elle évoque un sous-traitant d'Axione qui demande de renvoyer les fichiers alors que ce fichier avait pourtant déjà été envoyé.

Mme JACQUES répond que la situation est particulière pour les communes qui ont fait l'objet d'un regroupement important de plusieurs communes comme c'est le cas pour Mesnil en Ouche. Elle indique qu'un travail complet doit être fait sur le pointage des adresses par Axione car il avait été fait partiellement à l'époque.

M. BENSALAH et M. CAUDY confirment rencontrer la même problématique sur leur commune.

M. LENFANT évoque un dossier qui traîne depuis le mois de février dans sa commune concernant le passage des fourreaux sous la route. Elle souhaiterait que la situation se débloque.

M. GRAVELLE conseille à Mme LENFANT de contacter le numéro transmis dans le courrier à l'attention de tous les maires du département.

M. CAUDY souhaite alerter les membres du comité sur les problèmes de démarchage commercial qu'il rencontre sur sa commune avec l'opérateur SFR qui prétend avoir un monopole sur le réseau et qui incite très fortement les gens à les choisir.

M. GRAVELLE répond que le sujet est pris en compte et qu'un rappel à l'ordre sera fait.

Mme JACQUES précise que cette pratique nous a en effet été remontée de plusieurs maires et qu'il ne faut pas hésiter à nous alerter si c'est le cas sur d'autres communes.

M. DUCHE indique qu'un courrier devrait être adressé à SFR pour démarchage abusif.

M. BENSALAH alerte sur les techniciens des FAI notamment FREE, qui ne respectent pas du tout le cahier des charges pour les raccordements.

M. HADIDA répond que ce n'est pas seulement avec cet opérateur que c'est malheureusement le constat qui est fait avec tous les opérateurs et que cela est bien un problème national. Il évoque également le reportage diffusé sur France 2 dans l'émission envoyé spécial sur ce sujet qui dénonce ces mauvaises pratiques. Il précise qu'une proposition de loi est en cours de préparation pour discussion au Sénat pour éviter tout ce vandalisme.

M. GRAVELLE passe la parole à M.HADIDA pour la présentation de la carte concernant l'état des lieux des travaux.

M.HADIDA indique qu'il y a une accélération du déploiement, il n'y a plus de prises en étude, et que la carte prend majoritairement la couleur verte qui correspond au service actif.

Il y a aujourd'hui 52 455 clients avec un taux de pénétration de plus de 30%.

M. HADIDA évoque les problématiques de retard de travaux concernant le lot 1 ORANGE, il précise qu'une réunion a eu lieu avec la numéro 2 d'Orange et le Ministre LECORNU, l'engagement était de 100% à échéance de septembre. On est à 70% de progression à ce jour.

M. GRAVELLE ajoute effectivement qu'on passe plus de temps à faire du juridique que du technique, notre responsabilité c'est de faire en sorte que les marchés soient respectés.

M. DUCHE tient à souligner les progrès constatés au niveau du déploiement, il félicite les équipes d'ENN pour le bon travail qui a été fait, on peut être fier, le plus gros du déploiement est fait, on voit la finalité du projet qui se profile. Le département de l'Eure n'a pas à rougir si on compare avec les départements voisins.

M. GRAVELLE insiste sur le fait d'être fier du travail accompli et réaffirme la réactivité des équipes d'ENN.

M. PREYRE indique qu'il serait intéressant d'avoir des retours d'habitants qui sont déjà fibrés.

M. MABIRE évoque les soucis concernant les enfouissements de ligne. Il indique que la communication ne passe pas entre le SIEGE et Orange.

M. BOYARD répond que la FNCCR est en train de réaliser une étude et voir pour qu'un travail soit effectué avec le SIEGE pour avoir une bonne dynamique de travaux pris en charge à 100% par Orange.

M. MABIRE souhaite aborder le raccordement des nouveaux logements.

M. BOYARD répond que 20% du réseau a été réservé pour cela. Autre possibilité, Axione va faire le travail d'Orange à savoir réaliser des travaux d'adduction pour créer des zones de tirage quand il n'en n'existe pas. Il insiste sur le fait que la jonction ou l'adduction sont à la charge du particulier.

M. GRAVELLE remercie les Elus d'avoir répondu présents pour ce Comité Syndical.

La séance est levée à 18h45.